

# ÉCOCENTRE

1019, Route 153, Saint-Tite

**Ouverture les samedis, du 27 avril au 26 octobre inclusivement, de 8h à 16h**

**La preuve de résidence est requise** pour tous les citoyens.

Un citoyen peut utiliser un véhicule identifié d'une plaque d'immatriculation « F » ou « L » uniquement si le contenu provient d'un usage résidentiel. Seulement les matières d'une provenance résidentielle seront acceptées. Résidus commerciaux, industriels ou institutionnels (ICI) ne sont pas acceptés.

## **Matières acceptées\*** :

- Appareils réfrigérants (réfrigérateurs, climatiseurs) et électroménagers (cuisinière, laveuse, sècheuse);
- Bois (branches, bois de démolition, bois de construction);
- Résidus verts (gazon, feuilles, tourbes, paille);
- Retaillies de cèdres (feuillage et petites branches);
- Métaux;
- Pneus usés sans jantes (diamètre maximal de 48 pouces);
- Contenants, emballages et imprimés (papier, carton, contenants de métal, plastique ou verre);
- Appareils électroniques et informatique;
- Bardeaux d'asphalte de couverture de toit;
- Briques, béton et asphalte;
- Matériaux de remplissage (terre, gravier, sable);
- Résidus domestiques dangereux (peinture, ampoules, fluorescents)

## **Matières refusées en tout temps\*** :

- Ordures ménagères;
- Pneus de tracteurs agricoles;
- BCP, amiante, cyanure;
- Déchets radioactifs ou biomédicaux;
- Munitions, armes, produits explosifs, feux de Bengale;
- Terre contaminée;
- Thermopompe;
- Encombrant surdimensionnés (bateau, spa, tente-roulotte, remorque, véhicule en tout genre, cabanon);
- Bombonnes de propane, solvant et anti-gel seront référés à l'écocentre de Shawinigan (Énercycle).

## **Des frais de 15\$ par chargement sont applicables pour les matières suivantes\*** :

- Matelas et meubles rembourrés;
- Panneaux de gypse, laine minérale;
- Revêtement de maison;
- Tapis, prélat;
- Bois traité ou créosoté;
- Souches;
- Vitre (verre plat);
- Plastique non recyclable.

*\*Listes non-exhaustive, sujet à changement sans préavis.*

Nous demandons votre collaboration afin de bien suivre les indications des employés sur place afin de disposer de vos résidus dans les conteneurs/emplacements indiqués.

**La courtoisie et les consignes devront être respectées sous peine de se voir refuser l'accès au site.**